



## **QUALIFICATION WBSC AMÉRIQUES 2021 PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE U23 MASCULINE**

### **SECTION 1 – OBJECTIFS**

Le programme de l'équipe nationale U23 masculine pour 2021 participera au tournoi de qualification WBSC Amériques 2021 en décembre en Colombie. L'objectif de ce document est d'établir le processus qui sera utilisé par Softball Canada pour sélectionner les athlètes de l'équipe nationale masculine U23.

#### **Ce processus de sélection a l'objectif suivant:**

- Sélectionner la meilleure équipe possible pour le tournoi de qualification WBSC Amériques 2021. Bien que certains critères soient utilisés pour sélectionner l'équipe, il est également reconnu qu'il y a un élément subjectif significatif. Les éléments subjectifs comprennent des facteurs tels que la performance précédente ou actuelle, les besoins par rapport aux positions, le leadership et la cohésion d'équipe.

### **SECTION 2 – ADMISSIBILITÉ**

Afin d'être éligible à être sélectionné à l'équipe, l'athlète doit être en règle auprès de Softball Canada, un(e) citoyen(ne) canadien(ne) qui détient un passeport canadien valide, ou une personne éligible à avoir une citoyenneté canadienne qui poursuit activement l'obtention de sa citoyenneté.

Afin d'être éligible à être sélectionné à une équipe, l'athlète doit rencontrer toute condition d'âge et de citoyenneté stipulés par les organisateurs de l'événement dans lequel l'équipe fera compétition.

### **SECTION 3 – AUTORITÉ DE SÉLECTION**

L'entraîneur chef possède l'autorité finale sur toutes les décisions de sélection, incluant la sélection d'athlètes à l'équipe, retirer des athlètes de l'équipe, et sélectionner des athlètes remplaçants à l'équipe si nécessaire. Lors de la prise des décisions concernant les sélections, l'entraîneur chef consultera avec le Gérant – Équipes nationales masculines (ÉNF) et le personnel des entraîneurs. Dans le contexte de ce document, le personnel des entraîneurs comprend les entraîneurs adjoints, les dépisteurs et les évaluateurs tels que désignés par Softball Canada.

## **SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES**

### Sélection de l'équipe

Plusieurs camps provinciaux d'identification auront lieu en juillet et en août 2021 à des endroits spécifiques. Les athlètes seront évalués sur leur niveau de conditionnement physique et leurs habiletés en softball. Le personnel d'entraîneurs fera le dépistage aux Championnats Grand Chelem de Softball Rawlings U23 ainsi que certains tournois provinciaux sélectionnés pour finaliser la sélection des joueurs qui seront invité au camp de sélection final du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2021 à Saskatoon, Saskatchewan. Un total de 22 joueurs seront invités par l'entraîneur chef qui consultera ses entraîneurs assistants et le gérant des équipes nationales sur les athlètes sélectionnés.

La sélection finale de 16 athlètes pour le tournoi de qualification WBSC Amériques sera publiée avant le 15 octobre 2021.

Les facteurs qui seront considérés dans cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du sport, ainsi que la dynamique d'équipe. Ces facteurs, qui seront pondérés par l'entraîneur chef selon ce que ce dernier juge approprié dans le processus de la prise de décisions, incluent:

- Performance précédente et actuelle
- Expérience
- Besoins positionnels (primaire et substitut)
- Développement et/ou amélioration actuelle ou projetée
- Contribution/leadership à la cohésion de l'équipe
- Disponibilité à la compétition et à l'entraînement

Il est compris que dans le processus de faire des sélections pour créer la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleurs athlètes individuels pourraient ne pas être sélectionnés. L'entraîneur chef possède aussi le pouvoir discrétionnaire de nommer un athlète à l'équipe même si l'athlète pourrait ne pas avoir participé à des camps d'évaluation ou d'autres activités de sélection.

Les échéances qui seront suivies dans la sélection d'athlètes à l'équipe du Championnat du monde masculin 2021 de la WBSC Amériques U23 sont les suivantes. Notez que des événements, dates et heures spécifiques pourraient être modifié(e)s.

- Une série de camps d'identification ouverts auront lieu en juillet et en août 2021.
- Le personnel des entraîneurs pourrait faire du dépistage à plusieurs événements en 2021 afin d'identifier des athlètes
- Un camp de sélection finale à Saskatoon, en Saskatchewan du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2021.
- L'entraîneur chef, en consultation avec ses entraîneurs adjoints et le Gérant des équipes nationales, sélectionnera les formations avant le 20 octobre 2021.
- Les joueurs de réserve peuvent être ajoutés à l'équipe pour remplacer un athlète retiré de l'équipe selon la section 5. L'addition de joueurs de réserve à l'équipe est à la discrétion seule de l'entraîneur chef et sera faite en respectant la philosophie de mettre la meilleure équipe possible sur le terrain.

## **CIRCONSTANCES IMPRÉVUES / CHANGEMENTS AU DOCUMENT**

Dans le cas que des circonstances imprévues font en sorte que le processus de sélection ou les échéances plus hautes ne soient pas exécutés tel(s) que décrit(es) dans ce document, Softball Canada se réserve le droit d'identifier un processus ou des échéances alternes. Si ce cas se présente, toutes les athlètes du bassin d'athlètes seront notifiées de ces changements dans un délai raisonnable.

## **SECTION 5 – RENVOI D'UN ATHLÈTE DU BASSIN DES ATHLÈTES OU D'UNE ÉQUIPE**

5.1 À la sélection au bassin d'athlètes ou à l'équipe, l'athlète doit :

- a) Signer une entente de membre d'équipe / formulaire de protocole de commotion cérébrale
- b) Fournir tous les documents requis à Softball Canada (information de passeport, etc.)
- c) Participer aux événements, activités et rencontres d'équipe, tels que dirigés par l'entraîneur chef ou une personne qu'il a désigné
- d) Assurer qu'ils portent de l'équipement et des vêtements appropriés
- e) Obéir à tous les règlements établis par l'entraîneur chef et/ou Softball Canada
- f) Assister Softball Canada aux relations publiques et les projets de collecte de fonds tel que requis

5.2 Un athlète peut être retiré du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale si l'athlète :

- a) Est incapable de rencontrer les attentes de performance;
- b) Est incapable de performer en raison d'une blessure, d'une maladie ou pour toute autre raison médicale telle que déterminée par le personnel médical de Softball Canada;
- c) Est incapable de s'engager aux activités et événements du Programme des équipes nationales (notez qu'un athlète peut recevoir une exemption de l'entraîneur chef et de Softball Canada)
- d) Viole les règlements d'équipe et/ou les politiques et procédures de Softball Canada;
- e) Présente une conduite qui est nuisible à l'image du programme de l'Équipe Nationale de Softball Canada
- f) Ne respecte pas l'entente d'athlète;
- g) Se retire volontairement;
- h) Est retiré par une commission d'appel ou de discipline de Softball Canada; ou
- i) Se représente de façon frauduleuse

## **SECTION 6 – SUBSTITUTION DES ATHLÈTES ALTERNES**

Lorsque nécessaire et approprié, un athlète retiré d'une équipe peut être remplacé par une athlète alterne sélectionné par l'entraîneur chef.

## **SECTION 7 – APPELS**

Les sélections de Softball Canada pour l'équipe WBSC Amériques de 2021 peuvent être portées en appel conformément aux procédures telles que décrites dans la politique d'appels de Softball Canada. Le processus d'appel de Softball Canada pourrait être contourné avec le consentement de tous les partis et référé directement au centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).